

La Propriété Intellectuelle dans l'espace OAPI

Le Congo



LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU CONGO



Le Congo est un Etat membre de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle, dont le siège est situé à Yaoundé au Cameroun. Les titres de propriété industrielle sont ainsi régionaux et protègent les actifs immatériels sur une vaste zone. Sur le territoire congolais, la culture de la protection de la propriété intellectuelle reste méconnue, mais la contrefaçon est très présente, dans tous les secteurs d'activité, et fait courir un grand risque à l'ensemble de la population.

LES INSTITUTIONS/CONTACTS AU CONGO

- **La Direction de l'Antenne Nationale de la Propriété Industrielle (DANPI)** est en charge de réceptionner et de transmettre vos dépôts à l'OAPI en vue de leur délivrance. Vous devez donc y déposer vos titres.
BP 72 Brazzaville
Email : anpi.congo@yahoo.fr – oniangué_b@yahoo.fr
Tél. : +242 83 52 84
Fax. : +242 81 54 80
- **Le Bureau Congolais du Droit d'Auteur (BCDA)** est l'organisme de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins, en charge de collecter et reverser les redevances au titre de l'exploitation des œuvres.
23 Rue Kimpandzon – Ouenzé
Brazzaville
Email : bcauteur@yahoo.fr – beda.congo@gmail.com
Tel: + 242 828 33 85
- **Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE)** a pour mission de gérer les noms de domaine et des adresses internet en Côte d'Ivoire ; néanmoins, pour réserver un nom de domaine, il vous faudra passer par un bureau d'enregistrement.
91 bis avenue de l'Amitié
Brazzaville
Web : www.arpce.cg
Email : contact@arcpe.org
Tel : +242 05 510 72
- **Les mandataires agréés auprès de l'OAPI** : ceux-ci sont habilités pour vous représenter auprès de l'OAPI et inscrits sur la liste officielle tenue par l'Organisation
 - Cabinet Mwana Ekomba
Ndjiri, Quartier Thomas Sankara
BP 13922 Brazzaville
Email : mwanaekomba@gmail.com
Tel : +242 (05 521 405 1

- Cabinet Ngoka Lambert
BP 13922 Brazzaville

- Cabinet Price water house coopers Tax & Legal
88 avenue du général de Gaulle
BP 1306 Pointe Noire
Email : pricewaterhousecoopers.tls@cg.pwc.com
Tel : +242 05 534 09 07

LA SITUATION AU CONGO

L'acquisition des droits :

La propriété industrielle est régie par l'Accord de Bangui : les brevets, marques, dessins et modèles, certificats d'obtention végétale, indications géographiques déposés auprès de la DANPI sont ainsi protégés dans les 17 pays partis à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (cf kit PI/OAPI). A contrario, le Congo dispose **d'une loi nationale en matière de droit d'auteur**, avec des dispositions propres au pays.

L'appropriation de la propriété industrielle est encore très faible au Congo, avec extrêmement peu de titres déposés par des résidents. Le tissu économique est peu sensibilisé à l'intérêt de la protection des actifs immatériels et à la valorisation des innovations/créations.

Les litiges :

Tout litige portant sur un titre, même régional, sera porté devant les juridictions nationales du lieu de l'infraction. Le titulaire d'un droit de propriété intellectuelle pourra ainsi tenter **une action en contrefaçon devant les juridictions civiles** (réparation du préjudice subi) **et pénales** (sanction des agissements illicites). Cependant, il n'y a pas de tribunal spécialisé en matière de propriété intellectuelle au Congo, ce qui peut compliquer la constance de la jurisprudence en la matière.

La contrefaçon affecte tous les pans d'activité : produits pharmaceutiques, produits agro-alimentaires, produits high-tech, textile jusqu'au piratage audiovisuel. La contrefaçon des produits est en grande partie importée de Chine, d'Inde, avec une fabrication locale limitée ; elle est malheureusement très dangereuse pour la santé des consommateurs et représente une des principales sources de financement des réseaux terroristes. Au-delà du risque sécuritaire, **l'enjeu économique est grand** : promotion de l'économie informelle, déstabilisation des investissements, sans compter la menace pour l'industrie naissante.